

000 598

E37U5

A8/84.15

1985

QCSB



**Avis au ministre de l'Enseignement supérieur,
de la science et de la technologie
sur l'octroi d'une charte universitaire
au Collège militaire royal de
Saint-Jean**

Avis 84.15
Dépôt légal
155N - Code 2301 - 0001
Sainte-Foy, le 27 mai 1985

Introduction

Le 15 mars dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sollicitait du Conseil des universités un avis sur l'opportunité d'octroyer une charte universitaire au Collège militaire de Saint-Jean et de créer par le fait même un nouvel établissement dans le réseau universitaire québécois. Le ministre indiquait par ailleurs que l'examen du Conseil devait également porter sur les programmes offerts.

Le Conseil a immédiatement formé un groupe de travail chargé d'examiner la question, de rencontrer les intéressés et de préparer un projet d'avis. Le groupe de travail s'est réuni deux fois; l'une de ces réunions s'est tenue au Collège militaire même et a comporté une rencontre avec le Commandant du collège, le principal et directeur des études, et des doyens.

Le présent avis comporte quatre parties: une description du Collège militaire royal (CMR) de Saint-Jean, un examen des besoins à l'origine de cette demande de charte universitaire, une évaluation sommaire des performances et des moyens mis de l'avant par le CMR pour assurer la qualité de ses activités, enfin l'opinion du Conseil sur le bien fondé de la demande.

1 - Le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR)

Le CMR, situé à Saint-Jean sur Richelieu, est l'un des trois collèges militaires canadiens, les deux autres étant le Royal Military College of Canada de Kingston (Ontario) et le Royal Roads Military College de Victoria (Colombie-Britannique). Sa fondation en 1952 a rendu possible aux jeunes canadiens francophones des Forces armées de recevoir une formation dans leur langue maternelle.

Le but du CMR, comme celui des deux autres collèges militaires canadiens, est de former des étudiants qui pourront faire carrière dans les Forces canadiennes en leur offrant des programmes universitaires et une formation appropriés aux besoins de ces Forces, et de donner aux officiers des Forces canadiennes l'occasion de parfaire leur éducation. Le CMR vise donc essentiellement à satisfaire les besoins des Forces canadiennes et les étudiants, au nombre d'environ 600, sont soit des élèves-officiers, soit des officiers-brevetés.

Le CMR accepte les étudiants à la fin du secondaire. Il offre donc une formation couvrant à la fois le niveau collégial et le niveau universitaire. Cette situation lui a été dictée par la nécessité de s'adapter au contexte québécois, sans pour autant mettre de côté les exigences de la formation dans les autres provinces canadiennes d'où provient une partie de sa clientèle. A cette fin, le CMR offre d'abord aux étudiants détenteurs d'une formation secondaire québécoise, une année préparatoire correspondant grosso modo à la première année du niveau collégial. Après quoi, l'étudiant s'inscrit dans l'un ou l'autre des programmes universitaires de quatre ans qui lui sont offerts.

Le CMR offre actuellement des programmes de baccalauréat en administration, de baccalauréat ès arts en études canadiennes et administration, et en études militaires et stratégiques, de baccalauréat ès sciences en mathématiques et physique, en sciences générales et en informatique, et de baccalauréat ès science avec spécialisation en physique. En outre, les étudiants ayant complété leurs deux premières années universitaires peuvent sous certaines conditions être admis en troisième année des programmes universitaires offerts dans les autres collèges militaires canadiens. C'est ainsi par exemple que plusieurs étudiants du CMR se rendent au Royal Military College de Kingston pour compléter des études de génie, après avoir suivi au CMR les deux premières années du programme.

En vertu d'un contrat d'affiliation datant de près de 15 ans, l'étudiant ayant complété un programme de baccalauréat du CMR reçoit son grade de l'Université de Sherbrooke sur la recommandation des autorités du collège. En vertu de ce contrat, les programmes du CMR sont soumis à l'approbation des instances habituelles de l'Université de Sherbrooke.

Le corps professoral du Collège militaire de Saint-Jean compte une centaine de professeurs réguliers. Une soixantaine d'entre eux détiennent un doctorat. Certains poursuivent des activités de recherche souvent depuis plusieurs années, au point d'ailleurs que le collège s'est acquis une réputation dans quelques domaines.

L'organisation des études au CMR est assez voisine de celle que l'on retrouve dans les universités traditionnelles. Les professeurs sont regroupés en départements. Les départements de sciences de l'administration, de sciences humaines, d'études littéraires et de langues secondes forment la division des sciences de l'administration et des humanités. Ceux de chimie, d'informatique et ingénierie, de mathématiques et de physique constituent la division des sciences et de l'ingénierie. Ces deux divisions relèvent chacune d'un doyen. Il existe aussi un doyen des études collégiales et un doyen à la recherche. Ces doyens, de même que le directeur du département de psychologie militaire et gestion et le secrétaire général, sont sous la responsabilité du principal et directeur des études.

Le principal et directeur des études est responsable de la bonne marche des activités d'enseignement du collège. C'est lui qui soumet les candidatures de professeurs, qui transmet au Conseil académique les propositions de modifications de programmes ou d'établissements de nouveaux programmes et qui, en général, représente le collège pour les questions d'ordre académique.

Le principal préside le Conseil des études du collège dont la fonction est de régler toutes les questions relatives aux études et d'encourager les activités de recherche. Ce conseil est constitué, outre du principal, des doyens, du secrétaire général, des directeurs des départements et du directeur des élèves-officiers.

Le principal préside aussi le Conseil éducatif chargé d'étudier les propositions de changements aux programmes de cours, aux relations avec les universités, au travail scolaire des élèves et en général à tout ce qui touche l'activité scolaire. C'est aussi lui qui étudie les résultats scolaires et fait les recommandations appropriées. Le Conseil éducatif comprend le personnel enseignant et les autres principaux responsables de la formation des étudiants du CMR.

Enfin le Conseil du Collège, présidé par le Commandant, apporte la sanction nécessaire aux décisions d'ordre académique.

Faisant partie du réseau des collèges militaires canadiens, le CMR est soumis aux règlements généraux applicables à ces établissements. C'est ainsi qu'existe un Conseil académique pour les trois collèges militaires responsable d'aviser le ministre de la Défense nationale sur les programmes d'études et sur la coordination entre les collèges. De même, un Comité de supervision du corps enseignant est responsable des conditions de travail et d'engagement du personnel enseignant. Enfin une Commission consultative conseille le ministre de la Défense nationale sur les questions touchant les collèges. Cette commission peut entreprendre les études nécessaires et faire les inspections utiles.

En bref, le Collège militaire de Saint-Jean est déjà doté des mécanismes habituels de gestion académique des universités. En outre, vu son appartenance au réseau des collèges militaires canadiens, il est soumis aux examens et aux normes des organismes chargés de la bonne marche de ce réseau. Enfin, par suite de son affiliation à l'Université de Sherbrooke, les programmes actuellement offerts par le CMR ont fait l'objet d'une

approbation par les instances de cette université.

2 - L'opportunité d'un statut universitaire pour le CMR

Le CMR, comme les autres collèges militaires canadiens, a été créé pour répondre aux besoins des Forces canadiennes en officiers qualifiés. Or ces besoins sont considérables puisque les Forces recrutent annuellement plus de 1 000 officiers, dont le tiers environ provient des collèges militaires. En outre, avec l'avènement d'équipements de plus en plus sophistiqués, les besoins de formations spécialisées devraient continuer d'augmenter au cours des prochaines années.

Le Collège militaire de Saint-Jean joue un rôle unique au sein du réseau des collèges militaires canadiens. Il est le seul à offrir des programmes de cinq ans et à ège militaire de Kingston pour les deux dernières années du programme de génie).

La présence de programmes de cinq ans tient à la volonté du CMR de recruter des étudiants québécois et de respecter autant que possible la structure particulière de l'enseignement dans cette province. Par ailleurs, comme le collège n'a pas qu'une mission québécoise et qu'une partie de sa clientèle provient d'autres provinces, il a été nécessaire de faire quelques compromis de façon à accommoder au mieux des étudiants de formations assez diverses.

Dans cet esprit, le CMR identifie les deux premières années de ses programmes comme des années de niveau collégial et il s'est donné un doyen des études collégiales. Cependant, à cause de l'économie générale des programmes des collèges militaires et de la diversité de la clientèle, les cours de ces deux années ne correspondent pas exactement à ceux qu'on retrouve dans les cégeps québécois, de telle sorte qu'au terme de ces deux années, l'étudiant du CMR ne reçoit pas de diplôme d'études collégiales.

Cette situation ne cause pas d'inconvénients aux étudiants ceux-ci s'inscrivant au CMR pour obtenir un diplôme universitaire, accompagné d'une formation militaire. Quant à ceux qui quittent avant la fin de leurs études, il peuvent obtenir du cégep de Saint-Jean des équivalences pour les cours qu'ils ont suivis au CMR.

L'octroi d'une charte universitaire au collège militaire de Saint-Jean ne changerait absolument rien à cette situation de fait justifiée par la provenance variée de sa clientèle, par l'économie générale des programmes des collèges militaires canadiens et par les exigences de la formation militaire. Aussi le Conseil des universités estime-t-il qu'il serait préférable de reconnaître le caractère exceptionnel de cette situation, plutôt que de chercher à forcer le CMR à se conformer plus exactement à la structure de l'enseignement québécois.

Le Conseil souhaite cependant que les programmes des deux premières années du CMR se rapprochent autant que possible de ceux des cégeps québécois et que les étudiants du CMR puissent continuer de recevoir le cas échéant des équivalences du cégep de Saint-Jean.

Actuellement le CMR est le seul des trois collèges militaires à ne pas posséder de charte universitaire. Le Royal Military College (Kingston) a obtenu sa charte en 1959 et le Royal Roads Military College (Victoria) la sienne en 1975. Cette situation place le CMR en position désavantageuse par rapport à ces deux derniers établissements. Qu'il s'agisse de discussions concernant la répartition des programmes d'enseignement entre les collèges ou l'appropriation des budgets, le CMR n'est pas en aussi bonne position que les autres collèges des Forces canadiennes. En outre, dans certains cas, l'absence de statut universitaire reconnu complique quelque peu certaines activités. En matière de recherche par exemple, les professeurs ne sont pas toujours admissibles aux concours des organismes subventionnaires. De même les relations avec les autres établissements universitaires seraient facilitées si le CMR détenait un statut universitaire reconnu.

Ce sont, d'ailleurs, ces raisons qui ont amené le CMR à demander une charte universitaire québécoise. Même si son affiliation à l'Université de Sherbrooke paraît avoir fonctionné à la complète satisfaction des intéressés, le CMR estime le moment venu d'obtenir les pleins pouvoirs d'une institution universitaire. Etant donné la nature particulière des besoins justifiant le maintien d'un établissement de ce type, les dépenses de fonctionnement du CMR relèveront entièrement du Ministère de la défense nationale.

Dans ce contexte, le Conseil des universités ne voit aucune raison qui puisse, au plan de l'opportunité, s'opposer à la demande du CMR. La clientèle et les revenus étant assurés, seules des raisons d'impact sur les autres établissements du réseau universitaire québécois pourraient empêcher de se rendre aux arguments du collège. Or de telles raisons n'existent pas puisque le collège offre des programmes d'enseignement universitaire depuis une quinzaine d'années et que sa clientèle est entièrement composée de membres des Forces canadiennes provenant de tout le Canada. Mais l'opportunité n'est pas la seule dimension de la demande, il faut en outre s'assurer que le CMR rencontre les caractéristiques généralement attendues des institutions universitaires.

3 - Les garanties de qualité offertes par le CMR

A la base de tout établissement universitaire de qualité, on trouve un corps professoral bien qualifié. C'est là une réalité que les autorités du Collège militaire de Saint-Jean paraissent avoir bien compris. Leur politique de recrutement, de perfectionnement et de promotion du personnel enseignant témoigne de leur souci de s'assurer de professeurs compétents aptes à dispenser un enseignement de qualité et à poursuivre des activités de recherche. Le CMR compte déjà une soixantaine de docteurs parmi ses professeurs, c'est donc dire que trois professeurs sur cinq détiennent un doctorat. Il s'agit là d'une proportion respectable surtout si l'on tient compte qu'une partie des enseignements sont de niveau

collégial et qu'il oeuvre dans des secteurs à caractère professionnel où le recrutement de professeurs ainsi qualifiés est plus difficile. Néanmoins, cette proportion peut et doit être rehaussée. Le CMR en est conscient. Aussi ses porte-parole ont-ils indiqué que le collège n'hésitait pas à encourager ses professeurs à se perfectionner et qu'il accordait une importance considérable à la qualification du candidat dans l'engagement de nouveaux professeurs.

Outre ses qualifications, le corps professoral du CMR se distingue par son importance relative, une centaine de professeurs pour quelques 600 étudiants, et par la gamme assez large de ses compétences allant de la chimie, et de la physique jusqu'aux études littéraires et aux sciences humaines. Tout cela s'explique par le type de formation offert et par l'encadrement accordé aux étudiants.

Les mécanismes de gestion académique sont en bonne partie ceux que l'on retrouve dans les établissements universitaires usuels. Les initiatives concernant les programmes d'enseignement et de recherche relèvent dans la plupart des cas des départements, c'est-à-dire pour l'essentiel des professeurs. Les propositions émanant des départements doivent ensuite cheminer à travers des instances chargées d'en vérifier la pertinence et l'opportunité. C'est là une situation tout à fait semblable à celle qui prévaut dans les universités québécoises. Elle constitue un gage de qualité dans la mesure où les experts que sont les professeurs peuvent initier les changements et les modifications qui leur paraissent s'imposer.

L'examen des programmes d'enseignement n'a pas été faite de façon complète et détaillée. Néanmoins, un examen sommaire des principaux programmes offerts permet de conclure à leur pertinence et à leur qualité générale. Cette opinion s'appuie sur la description qui en est donnée dans l'annuaire du CMR, mais aussi sur trois autres informations. D'une part,

tous les programmes du CMR ont fait l'objet d'une approbation par l'Université de Sherbrooke et son vice-recteur à l'enseignement, dans une lettre au directeur général de l'enseignement et de la recherche universitaires, écrivait: "Le collège en effet a toujours strictement respecté chacune des clauses du contrat et accueilli favorablement les exigences de l'université à l'occasion de modifications ou d'ajouts de programmes".

En outre, certains programmes du CMR font déjà l'objet d'examens par des organismes extérieurs. C'est le cas des deux premières années du programme de génie, offert à Saint-Jean et évalué par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie. Enfin, les représentants du CMR ont signalé qu'une fraction substantielle de leurs diplômés poursuivaient des études de maîtrise ou de doctorat dans les meilleures universités canadiennes ou américaines. Ils ont évalué cette proportion à plus de 30% au cours des dix années suivant l'obtention de leur diplôme de 1^{er} cycle.

Toutes ces raisons amènent à croire à la qualité générale des enseignements dispensés par le CMR. D'ailleurs, les autorités du CMR se sont déclarées tout à fait prêtes à soumettre leurs programmes à l'examen détaillé du Conseil des universités advenant qu'une telle chose soit utile.

Le Conseil s'est aussi penché sur les activités de recherche de professeurs. Un examen des documents fournis par le collège permet de constater que plusieurs professeurs poursuivent de façon suivie des activités de recherche. La proportion cependant n'est pas aussi élevée qu'on pourrait le souhaiter pour une institution de ce type. Entre mai 1982 et avril 1984 par exemple, seulement une quarantaine de professeurs ont publié quelque article que ce soit. De même, les subventions d'organismes subventionnaires tels que le CRSNG, le CRSH ou le fonds FCAR sont peu nombreuses. Interrogés sur cette question, les représentants du collège ont expliqué la situation par la jeunesse du CMR et son statut à l'intérieur

du réseau des collèges militaires canadiens et devant les organismes subventionnaires. Ils estiment que la reconnaissance d'un statut universitaire leur permettra de développer plus facilement ce genre d'activités.

La recherche constitue l'un des moyens les plus efficaces de maintenir un enseignement de haute qualité. En ce sens, la poursuite vigoureuse des activités de recherche à l'intérieur d'un établissement représente l'une des garanties de qualité les plus sûres. Les performances du CMR en ce domaine sont plutôt modestes; mais il possède déjà un bon noyau de chercheurs à partir duquel il pourra progresser, ce qu'il se doit de faire pour atteindre le niveau d'excellence auquel il aspire.

En résumé, le niveau général des activités d'enseignement et de recherche, la qualité d'ensemble du corps professoral et le mode d'organisation de l'institution permettent de croire que le CMR présente les garanties minimales de qualité indispensables à tout établissement universitaire. Si l'on ajoute à cela l'expérience acquise en vertu de son affiliation à l'Université de Sherbrooke, de même que la sélection rigoureuse des candidats aux grades, on comprendra facilement que le Conseil des universités estime que le CMR possède ce qu'il faut pour être autorisé à octroyer lui-même des grades universitaires.

4 - Commentaires du Conseil des universités

Quel que soit l'angle où l'on se place, rien ne paraît s'opposer à l'octroi d'une charte universitaire au Collège militaire royal de Saint-Jean. L'opportunité ne paraît pas faire de doute, surtout lorsqu'on examine la situation particulière du CMR dans le réseau des collèges canadiens. De plus, le collège offre toutes les garanties de pouvoir offrir des enseignements d'un niveau de qualité au moins équivalent à celui des autres établissements universitaires québécois.

La charte qui serait octroyée au CMR devrait cependant comporter un certain nombre de clauses. Il devrait d'abord être clairement indiqué que le Collège militaire de Saint-Jean a pour mission exclusive de satisfaire les besoins de formation des Forces canadiennes et, qu'en conséquence il devrait n'admettre que des personnes des forces canadiennes et obtenir ses budgets habituels de fonctionnement et d'équipement du Ministère de la défense nationale du Canada.

Par ailleurs, avec une charte universitaire, le CMR pourra décerner des grades qui seront reconnus au même titre que ceux des autres universités québécoises. Pour cette raison, le Conseil des universités est d'avis que les programmes du CMR devraient être soumis aux mêmes procédures d'examen et d'approbation que celles auxquelles sont soumis ceux des autres universités québécoises. Ainsi les nouveaux programmes devraient être soumis à l'examen du Conseil des universités et à l'approbation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, tout comme les programmes existants lorsque requis.

Le Conseil est conscient que ses avis concernant ces programmes ne sauraient s'appuyer sur les mêmes critères d'opportunité que pour les autres universités puisqu'il s'agit ici de répondre aux besoins des Forces canadiennes et que les budgets nécessaires seront alloués par le Ministère de la défense nationale. Il reste cependant que les examens du Conseil des universités comportent aussi un jugement sur la qualité des activités, sur l'insertion dans l'université et dans le système universitaire québécois et que de ce fait, ils apportent une garantie supplémentaire de qualité et de conformité aux exigences minimales que l'on s'attend de retrouver dans les universités québécoises.

Le Conseil considère cette exigence d'autant plus importante qu'il n'existe actuellement aucun cadre légal général qui puisse servir de référence quant aux prérogatives du ministre responsable de l'Enseignement supérieur sur des établissements universitaires privés. A défaut de préciser explicitement la nécessité de soumettre les programmes d'enseignement aux procédures habituelles mentionnées plus haut, le ministre pourrait rapidement

perdre tout contrôle sur le développement d'activités universitaires dans le secteur privé.

Le Conseil voudrait encore ajouter quelques commentaires et quelques suggestions susceptibles, selon lui, d'aider le collège à améliorer la qualité et la pertinence de ses activités. Tout au long de son examen, le Conseil a été impressionné par les efforts déjà accomplis et par le potentiel d'excellence que recèle le CMR. Néanmoins, il est clair qu'il n'a pas encore atteint le niveau de performance que ce potentiel permet d'espérer. Pour y arriver, le Conseil estime qu'un effort vigoureux s'impose d'abord à l'intérieur même du collège, en particulier pour stimuler le développement des activités de recherche et inciter les professeurs à participer aux concours des organismes subventionnaires.

De plus, le collège gagnerait énormément à intensifier ses relations avec les universités québécoises. Déjà dans certains domaines, des collaborations intéressantes ont pu se développer avec l'Université de Sherbrooke. Le Conseil souhaite que de telles initiatives soient étendues aux divers domaines d'enseignement et de recherche et aux diverses universités. Le CMR possède des possibilités et des expertises dont les autres universités pourraient bénéficier. Aussi de telles collaborations pourraient s'avérer bénéfiques pour le collège comme pour les universités. Bien entendu, pour que ce type de collaboration se développe, il faudra que le CMR accepte de participer pleinement à la vie universitaire québécoise. Tel paraît d'ailleurs l'intention de ses représentants.

Les évaluations périodiques constituent une autre façon d'améliorer les performances d'ensemble d'un établissement universitaire. Déjà quelques universités ont instauré ce système qui leur permet de mieux connaître leurs forces et leurs faiblesses et d'apporter les correctifs que la situation peut imposer. Bien utilisé, ce système peut être très utile pour planifier un développement orienté vers la recherche de l'excellence. Le Conseil est d'avis que le CMR gagnerait à établir des mécanismes de ce genre et à recourir à l'opinion d'experts pour mieux cerner ses capacités

propres et les moyens les plus susceptibles de l'aider à atteindre le plus haut niveau de qualité.

Le Conseil des universités a noté précédemment que l'organisation générale du CMR lui paraît répondre globalement aux exigences habituelles des établissements universitaires. Le Conseil voudrait toutefois apporter quelques suggestions concernant certaines instances du CMR.

Le Conseil des universités a noté qu'aucun professeur sans responsabilités administrative ne participait au Conseil des études. Le Conseil croit qu'une présence de professeurs qualifiés ne pourrait être que bénéfique, particulièrement lors des débats de fond touchant le développement des programmes.

De la même façon, le Conseil des universités a pris bonne note de l'intention du collège de transformer son Conseil du collège pour en faire un sénat responsable de décerner des diplômes et des grades honorifiques. Encore ici, le Conseil des universités souhaite, qu'à l'exemple du Royal Roads Military College, la composition de ce sénat inclut une présence professorale. Le Conseil verrait en outre d'un bon oeil que le sénat comprenne aussi la présence d'un représentant du monde socio-économique environnant, ne serait-ce que pour marquer la volonté du collège de s'insérer dans le contexte plus général de la société canadienne et québécoise.

Enfin, le Conseil des universités souhaite vivement que la Commission consultative chargée de conseiller le ministre de la Défense nationale sur les questions touchant les collèges militaires canadiens, comprenne au moins une personne bien au fait du fonctionnement et de l'évolution du système universitaire québécois. Peut-être cette personne pourrait-elle être nommée après consultation des milieux universitaires québécois et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Recommandation

ATTENDU la demande de charte universitaire présentée par le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR);

CONSIDÉRANT la mission particulière du CMR, qui est de répondre aux besoins de formation des Forces canadiennes;

CONSIDÉRANT que le CMR est le seul des trois collèges militaires canadiens à ne pas posséder de charte universitaire, ce qui le place en position défavorable par rapport aux autres collèges;

CONSIDÉRANT la qualité d'ensemble du corps professoral du CMR et la diversité de ses expertises;

CONSIDÉRANT que le CMR est doté d'un mode d'organisation assez semblable à celui que l'on retrouve dans les universités québécoises, et que ce mode est de nature à permettre au dynamisme et à l'expertise du corps professoral de se manifester;

CONSIDÉRANT la variété et la qualité des programmes d'enseignement actuellement offerts par le CMR;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise par le CMR au cours des quinze dernières années dans le cadre de son affiliation avec l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT par ailleurs l'intérêt de bien préciser les objectifs du CMR et le contexte financier dans lequel il doit opérer;

CONSIDÉRANT aussi l'intérêt de s'assurer que les programmes offerts par le CMR rencontrent les mêmes exigences que ceux des autres universités québécoises;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

- 1) d'octroyer au Collège militaire royal de Saint-Jean une charte universitaire;
- 2) de veiller à ce que cette charte indique clairement que la mission du CMR sera de répondre aux besoins de formation des Forces canadiennes et que de ce fait, il devrait n'inscrire que des étudiants membres des Forces armées, et obtenir ses budgets de fonctionnement et d'équipement du Ministère de la défense nationale;
- 3) de s'assurer qu'obligation soit faite au Collège militaire de Saint-Jean de soumettre ses programmes d'enseignement aux mêmes procédures d'examen et d'approbation que celles auxquelles sont soumis les programmes des autres universités québécoises;
- 4) d'autoriser le Collège militaire de Saint-Jean à dispenser les programmes qu'il offre actuellement et à octroyer les grades correspondants de:
 - 1 - Baccalauréat en administration;
 - 2 - Baccalauréat es arts (Études canadiennes et administration);
 - 3 - Baccalauréat es arts (Études militaires et stratégiques);
 - 4 - Baccalauréat es arts (avec spécialisation) (Études militaires & stratégiques);
 - 5 - Baccalauréat es sciences (Mathématiques et physique);
 - 6 - Baccalauréat es sciences (Sciences générales);
 - 7 - Baccalauréat es sciences (Science informatique);
 - 8 - Baccalauréat es sciences (avec spécialisation) (Physique).